

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT  
D'ARLES

N° 27/2021

**Objet : Participation de la  
communauté d'agglomération Terre  
de Provence à l'Office de Tourisme**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
TERRE DE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**SÉANCE DU 15 AVRIL 2021**

L'an deux mil vingt et un, le quinze avril, à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMERATION, dûment convoqué s'est réuni à Eyragues, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD  
Date de convocation du Conseil de Communauté : 9 avril 2021.

**PRÉSENTS :**

Pour la Commune de BARBENTANE : DAUDET Jean-Christophe, BIANCONE Edith, BLANC Michel.

Pour la Commune de CABANNES : HAAS-FALANGA Josiane, ONTIVEROS Christian, CHEILAN François.

Pour la Commune de CHATEAURENARD : MARTEL Marcel, CHAUVET Eric, MARTIN Pierre-Hubert, AMIEL Cyril, PONCHON Solange, ANZALONE Marie-Laurence, SEISSON Jean-Pierre, LUCIANI-RIPETTI Marina, SALZE Annie, REYNÈS Bernard, DIET-PENCHINAT Sylvie.

Pour la Commune d'EYRAGUES : GILLES Max, DELABRE Eric.

Pour la Commune de GRAVESON : PECOUT Michel, CORNILLE Annie, DI FÉLICE Jean-Marc.

Pour la Commune de MAILLANE : LECOFFRE Eric, MARÈS Frédérique.

Pour la Commune de MOLLEGES : CHABAUD Corinne, MARCON Patrick.

Pour la Commune de NOVES : JULLIEN Georges, FERRIER Pierre, REY Christian.

Pour la Commune d'ORGON : PORTAL Serge.

Pour la Commune de PLAN d'ORGON : LEPIAN Jean-Louis, COUDERC-VALLET Jocelyne.

Pour la Commune de ROGNONAS : PICARDA Yves, ALIZARD Dominique.

Pour la Commune de SAINT- ANDIOL : ROBERT Daniel, CHABAS Sylvie.

Pour la Commune de VERQUIERES : MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc.

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

Pour la Commune de CHATEAURENARD : DARASSE Adelaïde (*absente ayant donné à pouvoir à ANZALONE Marie-Laurence*)

Pour la Commune d'EYRAGUES : POURTIER Yvette (*absente ayant donné à pouvoir à GILLES Max*).

Pour la Commune d'ORGON : YTIER CLARETON Angélique (*absente ayant donné à pouvoir à PORTAL Serge*).

**EXCUSÉS :**

Pour la Commune de ROGNONAS : MONDET Cécile.

Pour la Commune de NOVES : LANDREAU Edith.

**SECRETAIRE DE SÉANCE :** MARTIN Pierre-Hubert.

M. le Vice-Président délégué aux finances rappelle que par délibération du 13 décembre 2016, le conseil communautaire a approuvé la création, sous la forme d'une régie à autonomie financière, d'un Office de Tourisme Intercommunal.

Considérant le statut de l'Office de Tourisme créé (régie à autonomie financière), celui-ci est doté d'un budget propre, voté par le Conseil Communautaire et financé par une participation de la communauté d'agglomération.

Considérant les actions prévues sur l'exercice 2021 et le besoin de financement en découlant pour le budget de l'Office de Tourisme, il est proposé au conseil de voter une à hauteur maximale de 326 196 €, participation qui pourra être revu à la baisse après intégration des résultats 2020 de l'Office de tourisme.

## LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

**VU** la délibération n°126/2016 en date du 13 décembre 2016 par laquelle la communauté d'agglomération Terre de Provence a créé un Office de Tourisme Intercommunal sous forme de régie à autonomie financière ;

**VU** la délibération n°59/2017 en date du 6 avril 2017 approuvant les statuts de l'Office de Tourisme Intercommunal ;

**CONSIDÉRANT** le besoin de financement de l'office de tourisme intercommunal ;

**AYANT OUI** l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** à l'unanimité la participation de la communauté d'agglomération à l'Office de Tourisme Intercommunal pour un montant maximale de 326 196 € sur l'exercice 2021, participation qui pourra être revu à la baisse après intégration des résultats 2020 de l'Office de tourisme.

Membres en exercice : 42  
Votants : 40  
Votes pour : 40  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0

**Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.**

**Fait à Eyragues, le 15 avril 2021,**

Pour Extrait Conforme,  
La Présidente,  
Corinne CHABAUD

